

PROGRAMME DE FORMATION

Dirigeant ou gestionnaire d'une entreprise de pompes funèbres

Formation complémentaire réglementaire — 70 heures — 100 % à distance**La certification visée****Nature** — Formation complémentaire réglementaire, non certifiante**Public visé** — Dirigeant, gestionnaire ou associé d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres**Cadre réglementaire** — Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 et arrêté du 30 avril 2012, modifiés par l'arrêté du 15 juillet 2025 (JO du 20 juillet 2025), applicable au 1er janvier 2026 — annexe 1, point 3**Durée réglementaire** — 70 heures**Sanction** — Attestation de fin de formation précisant le volume horaire et le contenu**Articulation** — Formation exigée en complément du diplôme de conseiller funéraire pour exercer la fonction de dirigeant ou de gestionnaire**Objectifs de la formation**

Cette formation correspond à la formation complémentaire prévue par la réglementation funéraire pour exercer la profession de dirigeant ou de gestionnaire d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres. Elle porte sur les huit matières fixées par l'annexe 1 de l'arrêté.

- Tenir et faire tenir la comptabilité d'une structure funéraire et en lire les documents de synthèse.
- Situer sa structure dans le droit des sociétés et identifier les conséquences de sa forme juridique.
- Piloter la gestion courante de l'entreprise : organisation, pilotage de l'activité, relations avec les partenaires.
- Appliquer le droit du travail et conduire la gestion des ressources humaines : contrats, durée du travail, obligations de l'employeur.
- Identifier les obligations fiscales de la structure et les échéances associées.
- Appliquer le droit de la consommation et le droit de la concurrence dans l'activité funéraire.
- Assumer les obligations propres au cadre dirigeant : responsabilité sociale des entreprises, protection des données personnelles, information sur le médiateur de la consommation.
- Utiliser les outils numériques et les téléprocédures nécessaires à la gestion de la structure.

Public concerné et prérequis**Public**

- Conseillers funéraires diplômés appelés à prendre la direction ou la gestion d'une structure.
- Créateurs ou repreneurs d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres.
- Associés et gestionnaires devant satisfaire à l'obligation de formation complémentaire.
- Responsables en poste souhaitant mettre à jour leurs connaissances réglementaires.

Prérequis

- Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation.
- Maîtriser le français écrit et oral.

- Disposer d'un ordinateur, d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet, ainsi que de compétences numériques de base.
- Un entretien de positionnement est réalisé avant l'entrée en formation. Il ne conditionne pas l'admission.

Durée, rythme et modalités

Durée — 70 heures

Modalité — 100 % à distance, e-learning tutoré

Rythme — Progression libre selon les délais d'accès à la formation

Accompagnement — Formatrice référente joignable, réponse sous 48 heures ouvrées

Entrées — Entrée possible toute l'année

Période en entreprise — Non exigée pour cette formation complémentaire

Contenu de la formation

Le contenu reprend les matières et le volume horaire fixés au point 3 de l'annexe 1 de l'arrêté du 30 avril 2012 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2025.

Module	Contenu	Heures
Comptabilité	Les documents comptables de la structure funéraire Lecture et interprétation des comptes annuels	
Droit des sociétés	Les formes juridiques et leurs conséquences Obligations liées à la forme sociale retenue	
Gestion des entreprises	Organisation et pilotage de l'activité Suivi de l'exploitation et relations avec les partenaires	
Droit du travail et gestion des ressources humaines	Contrats de travail, durée du travail, obligations de l'employeur Recrutement, encadrement et dialogue social	
Droit fiscal	Obligations fiscales de la structure Échéances et déclarations	
Droit de la consommation et droit de la concurrence	Information du consommateur et pratiques commerciales Règles de concurrence applicables au secteur funéraire	
Obligations du cadre dirigeant	Responsabilité sociale des entreprises Application du règlement général sur la protection des données Médiateur de la consommation et renforcement du code de la consommation	
Usage d'internet et dématérialisation	Outils numériques de gestion Téléprocédures et échanges dématérialisés	
Durée totale de la formation complémentaire		70 h

Modalités d'évaluation et de validation

Cette formation complémentaire ne donne pas lieu à un examen national.

La progression est mesurée tout au long du parcours par des quiz, des études de cas et des travaux écrits corrigés individuellement.

- Une évaluation finale des connaissances est organisée en fin de parcours.

- Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont délivrés, précisant le volume horaire suivi et les matières traitées, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté.

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation Moodle accessible 24 h/24, avec suivi d'avancement individualisé.
- Ressources pédagogiques : cours structurés, vidéos, fiches mémo téléchargeables.
- Activités interactives : quiz, études de cas, exercices d'application.
- Correction humaine et individuelle des travaux rendus, réponse aux questions sous 48 heures ouvrées.
- Modèles et trames utilisables directement dans la structure du stagiaire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation se déroulant entièrement à distance, elle est par nature accessible aux personnes dont la mobilité est réduite. Notre référente handicap étudie chaque demande d'aménagement dans un délai de 5 jours ouvrés et peut être contactée directement à contact@progressacademy-formations.fr. Aménagements possibles : allongement des délais de rendu, supports accessibles aux lecteurs d'écran, sous-titrage et enregistrement des visioconférences, rendez-vous plus fréquents ou plus courts, adaptation du rythme du parcours. Nous accompagnons également la demande d'aménagement d'épreuves auprès du jury et de la préfecture, et l'identification d'une structure d'accueil adaptée pour la formation pratique. Nous travaillons en lien avec l'Agefiph et Cap Emploi lorsque la situation le nécessite.

Tarif, financement et délais d'accès

Tarif — 1 390 € net de taxes

TVA — Organisme non assujetti — article 261-4-4°a du CGI

Financements — CPF, OPCO, France Travail, Région, employeur, financement personnel

Facilités de paiement — Possibles, à convenir avant l'entrée en formation

Délai d'accès — Entrée possible sous 11 jours ouvrés après validation du financement

Frais d'examen — Sans objet — formation non certifiante

Indicateurs de résultats

Taux de réussite à l'examen — Sans objet — formation complémentaire non certifiante

Taux de satisfaction — Sera publié à l'issue des premières sessions

Assiduité et achèvement — Sera publié à l'issue des premières sessions

Mise à jour des indicateurs — Annuelle

Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée à l'organisme par courriel à contact@progressacademy-formations.fr ou par courrier au siège. Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 5 jours ouvrés et d'une réponse motivée sous 15 jours ouvrés. Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, le stagiaire ayant la qualité de consommateur peut, en cas de litige non résolu, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur dont relève Progress Academy sont communiquées sur simple demande et figurent dans les conditions générales remises avant l'inscription.

des actions de formation.

Programme mis à jour le 6 septembre 2026. Version 2026.1. Document non contractuel susceptible d'évolution.